

PROJET PEDAGOGIQUE & DE FONCTIONNEMENT

**ACCUEIL COLLECTIF
DE MINEURS**

LE NAISSAIN

MAIRIE DE BOUZIGUES

SOMMAIRE

Page 3	<u>I- Carte d'identité de l'organisateur et de la structure d'accueil</u> 1.1 Nom et adresse de l'organisateur 1.2 Nom et adresse de la structure d'accueil 1.3 Numéro de déclaration de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale <u>II- Fonctionnement général de la structure</u> 2.1 L'accueil 2.2 Horaires
Page 4	2.3 Les locaux et leurs utilisations
Page 5	<u>III- Les objectifs principaux du projet éducatif communal</u> <u>IV- Les objectifs et moyens pédagogiques</u>
Page 6	<u>V- Les temps périscolaires</u> 5.1 L'accueil du matin : des conditions de réceptivité optimale pour le temps scolaire. 5.2 La restauration scolaire (temps méridien) : un temps libre organisé
Page 7	5.3 L'accueil du soir : une fin de journée au rythme de chacun <u>VI- Les activités</u> 6.1 Qu'est-ce qu'une activité et pourquoi ? 6.2 Le programme
Page 8	6.3 Le rangement <u>VII- La vie quotidienne</u> 7.1 Le repas, le goûter 7.2 Les soins 7.3 En résumé
Page 9	<u>VIII- Une journée type en temps scolaire</u> 8.1 La transition école/périscolaire <u>XI- Une journée type ALP Mercredi</u>
Page 10	<u>X- Une journée type ALSH</u> <u>XI- Le cadre, les règles, la loi</u> 11.1 Le cadre fixe doit permettre... 11.2 La démarche à suivre en cas de non-respect d'une règle
Page 11	11.3 Ne pas faire ou dire 11.4 En résumé <u>XII- L'équipe d'encadrement</u>
Page 12	12.1 Les point non négociables <u>XIII- Evaluation du projet pédagogique</u>

I- CARTE D'IDENTITE

1.1 Nom et adresse de l'organisateur

MAIRIE DE BOUZIGUES représentée par Monsieur Le Maire Cédric RAJA
1 Rue du Port 34140 Bouzigues

1.2 Nom et coordonnées de la structure d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

ALP-ALSH LE NAISSAIN
11 Avenue Alfred Bouat 34140 Bouzigues
☎ 04.67.78.42.34
📞 06.43.58.09.14
✉ centre.loisirs@bouzigues.fr

1.3 Numéro de déclaration de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) 034 ORG 0198

II- FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA STRUCTURE

2.1 L'accueil

Le Naissain garantit un service d'Accueil de Loisirs Périscolaires (ALP) ainsi qu'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Elle accueille des enfants de 3 à 12 ans (inclus) issus de la commune de Bouzigues, de ses alentours et également d'enfants venant d'autres régions ou d'autres pays puisque le village est une zone attractive de tourisme de bord de mer.

Pour les temps ALP et ALSH, un agrément pour l'accueil de 96 enfants a été délivré.

2.2 Horaires

	Périscolaire du matin	Temps méridien		Périscolaire du soir
ALP Temps Scolaire	7h30-8h20	12h-13h50		16h30-18h30
ALP Mercredi *	8h-12h	12h-13h30	13h30-14h	14h-18h30
ALSH Vacances**	8h-18h			

* : Les enfants peuvent être inscrits en demi-journée ou journée complète avec ou sans le repas du midi.

12h-12h05 : enfants partant manger à l'extérieur ou venant manger sur la structure.

** : La structure est fermée au public la deuxième semaine de décembre et de février ainsi que la deuxième quinzaine d'août.

2.3 Les locaux et leurs utilisations

L'accueil se situe dans les locaux de l'école maternelles/primaires de la commune de Bouzigues. Les locaux sont conformes aux normes de constructions des bâtiments scolaires.

- 2 grandes salles d'activités comprenant placards, armoires pédagogiques et éviers.

L'une, dédiée plutôt aux 6/12 ans et l'autre pour les maternelles.

Chacune est dotée d'espaces aménagés à l'âge du groupe (coin lecture, étagères de jeux, meubles à lego...).

Dans l'école on peut également avoir accès à :

- une salle de sieste avec lits, draps et oreillers
- deux blocs sanitaires garçons/filles adaptés aux enfants de 3 à 6 ans
- 2 cours (dont une en maternelle) avec 2 préaux couverts en primaires
- un espace bibliothèque
- 2 espaces de restauration distincts pour les maternelles et les primaires
- une salle de motricité fine dans l'école maternelle, essentiellement dédiée à cette tranche d'âge

Un ascenseur ainsi qu'une rampe d'accès sont disponibles pour faciliter l'accueil de personnes à mobilité réduite.

Autour du bâtiment se trouve :

- des habitations
- un city (basket, foot, athlétisme, ping-pong)
- un parc pour enfants avec balançoires, toboggan, jeux de motricité.
- local de danse extérieur à la structure avec grand miroir ainsi que des tatamis
- l'Étang de Thau

Nous disposons également d'un mini bus qui nous permet de fréquenter d'autres infrastructures lors de sorties.

III- OBJECTIFS PRINCIPAUX

DU PROJET EDUCATIF COMMUNAL

Axe 1 : Favoriser le bien-être et la réussite scolaire

Axe 2 : Développer les valeurs éducatives

Axe 3 : Être acteur de son environnement naturel et urbain

Axe 4 : Découvrir le patrimoine culturel communal et intercommunal

IV- OBJECTIFS ET MOYENS PEDAGOGIQUES

L'équipe d'encadrement veillera à

Veiller à l'épanouissement individuel et collectif du public accueilli.

- En proposant des animations autour de l'expression corporelle et orale.
- En valorisant chaque enfant et en les soutenant dans leurs apprentissages en collaboration étroite avec le corps enseignant.
- En mettant en place des échanges intergénérationnels qui lui permettront de s'ouvrir aux autres notamment avec l'intervention de bénévoles pour aider les enfants à faire leurs devoirs en fin de journée.
- En communiquant ouvertement avec les familles.
- En favorisant l'autonomie.

Développer des comportements de solidarité, de coopération, d'entraide et de tolérance.

- En favorisant des grands jeux qui mélangent les tranches d'âges.
- En laissant les enfants être initiateur de jeux ou d'idées d'activités.
- En rendant les enfants acteur de leur environnement à travers l'écocitoyenneté.
- En étant constamment dans l'échange avec le public et en agissant en tant qu'adulte référent.

Proposer des activités par lesquelles l'enfant pourra expérimenter et s'épanouir

- En cherchant des activités sportives et de plein air.
- En valorisant la découverte de l'Étang et de la garrigue
- En adaptant les thèmes abordés à chaque tranche d'âge.
- En favorisant les projets culturels et artistiques.

V- LES TEMPS PERISCOLAIRES

Les temps d'accueil périscolaires s'intègrent dans l'emploi du temps journalier de l'enfant qui est scolarisé.

Les activités périscolaires ne doivent pas s'octroyer le programme scolaire et prendre la place du corps enseignant et nous devons répondre à cet équilibre.

C'est pourquoi les différents temps d'accueil dans la journée sont envisagés de manière indépendante et/ou spécifique et toujours de manière très sécurisante pour l'enfant.

L'équipe devra veiller à bien se répartir dans les locaux et ne pas être tous sur la même chose pour ne laisser aucun enfant sans surveillance.

5.1 L'accueil du matin : des conditions de réceptivité optimale pour le temps scolaire.

Il se caractérise par des arrivées échelonnées et par de petits nombres d'enfants.

Il s'agit d'un temps où l'enfant doit être accueilli en douceur et pour lequel il n'y a pas nécessité de structurer les activités.

Il est préférable d'individualiser les modalités d'accueil car l'enfant sort du sommeil et il importe de le laisser se réveiller à son rythme pour être ensuite posé et concentré lors de son entrée en classe.

Il est mis à la disposition des enfants du matériel pédagogique simple lui permettant de jouer éventuellement seul, de dessiner, de lire un livre.

L'aménagement favorisera le calme et l'activité individuelle et permettra le repos (petites banquettes, coin lecture, tables avec feuilles et dessins à disposition...).

Il est également possible que les enfants sortent jouer dans la cour en respectant le niveau sonore d'un début de matinée.

Ce moment assez particulier est un très bon moyen d'écoute où l'animatrice prend le temps d'échanger avec les enfants.

5.2 La restauration scolaire (temps méridien) : un temps libre organisé

Le temps méridien est un temps de repas et de détente entre deux temps d'activités ou de travail. Il tend avant tout à favoriser un espace de détente et de bien-être pour les enfants bénéficiant de la restauration.

Il associe également des aspects éducatifs et pédagogiques à travers la mise en place de règles de vie en collectivité mais aussi avec de l'animation dite libre (multi jeux extérieurs, activités manuelles, lecture, baby foot, ping-pong, théâtre...).

Ce temps méridien se déroule de 12h à 13h50. Il est découpé en deux parties (différemment organisé suivant l'ordre des services) :

- Le repas
- Les activités récréatives avant ou après le repas

Le moment du repas constitue la première étape de la réflexion sur l'amélioration de la pause méridienne. Répondre au besoin physiologique de s'alimenter est sa vocation première.

Un système de self pour les enfants du CP au CM2 permet de faire manger les enfants par petits groupes et de développer l'autonomie de chacun.

Un espace spécialement dédié aux maternels permet à ces derniers de manger dans un lieu adapté à leur taille et générant moins de bruits puisque séparé des classes de primaires.

L'équipe, pendant ce temps, se compose de 8 encadrants pour les enfants (tout âge confondu) ainsi que 2 personnes rattachées essentiellement au service du plat chaud et au nettoyage des locaux et du matériel au fur et à mesure de l'arrivée des enfants.

Le rôle des animateurs est de s'assurer que les enfants mangent correctement tout en faisant partager le plaisir de goûter et de manger. Sans forcer l'enfant à manger, il est important de veiller à une bonne alimentation de chacun.

La tenue des enfants et le respect des locaux ainsi que du personnel est toujours un point essentiel du bien vivre ensemble que l'on doit pratiquer chaque temps.

5.3 L'accueil du soir : une fin de journée au rythme de chacun

Les caractéristiques de l'accueil du soir sont diverses, il faut :

- adapter les contraintes techniques des activités en fonction des possibilités de concentration des enfants qui baisse en fin de journée.
- adapter l'activité proposée et prendre en compte le besoin de l'enfant de se défouler.
- permettre aux enfants de choisir telle activité plutôt que telle autre.
- permettre de « ne rien faire » si l'enfant en manifeste le besoin ou l'envie.
- que l'enfant puisse aussi pouvoir jouer ou s'occuper de manière autonome s'il le souhaite.
- toujours favoriser un jeu d'extérieur ou sportif et un jeu d'intérieur ou une activité manuelle.
- proposer une aide aux devoirs avec une personne bénévole pour tout enfant le souhaitant ou tout parent en exprimant le besoin. Cette aide est sur une base de volontariat et l'équipe est amenée à dire aux familles d'échanger avec leur enfant sur ce point-là en particulier pour éviter une frustration de fin de journée non nécessaire.

VI- LES ACTIVITES

6.1 Qu'est-ce qu'une activité et pourquoi ?

L'activité à travers l'accueil de loisirs durant les mercredis et vacances scolaires est un moyen de répondre aux objectifs éducatifs fixés. Elle doit être adaptée aux enfants en tenant compte de leurs capacités motrices, intellectuelles et en fonction du rythme de l'enfant (temps calme, sieste pour ceux qui le souhaitent et plus particulièrement les 3-4 ans).

Les activités proposées par l'équipe d'animation doivent permettre de répondre d'une part aux objectifs éducatifs et pédagogiques fixés et d'autre part de tenir compte des réalités matérielles, humaines, financières ainsi que des envies et rythmes des enfants.

L'accueil de loisirs étant un lieu d'apprentissage et de découverte, le champ d'activités proposé pourra être très large et varié. Pour autant, il peut être intéressant de mettre à profit les compétences de l'équipe et autres professionnels au service du projet et de mener un projet d'activités sur plusieurs séances.

L'activité n'est pas une fin en soi, il est important de bien comprendre que le sens de notre action doit se situer avant tout dans des préoccupations éducatives. C'est pourquoi, au-delà de l'activité pour l'activité, l'équipe pensera à valoriser l'enfant et ses compétences.

L'activité doit tenir compte du rythme de l'enfant et être cohérente par rapport à la journée ou à la semaine proposée.

Il ne faut pas oublier que l'enfant est avant tout en vacances et que l'accueil de loisirs, même s'il peut faire découvrir de nouvelles activités, doit tenir compte de ce que veut l'enfant, de son rythme et de ses capacités.

6.2 Le programme

Le programme d'activités sera réalisé en réunion d'équipe et un programme sera diffusé aux parents via le portail familles ou l'affichage dans la Commune.

Les animateurs organiseront des moments de discussion avec les enfants pour leur demander leur avis. Il y a donc des temps d'activités qui seront négociables et d'autres pour des raisons techniques, financières, qui ne le seront pas.

Les activités doivent être pensées comme un moment qui va permettre à l'enfant de s'épanouir d'une manière ou d'une autre. Les enfants doivent donc y participer de manière volontaire et non contrainte. Il s'agira pour l'équipe d'animation de trouver les moyens d'accompagner les enfants dans la réalisation de l'activité, de l'aider à faire, de trouver les mots pour l'encourager à participer mais sans jamais forcer.

6.3 Le rangement

Il fait partie intégrante de l'activité, les enfants doivent donc y être associés. L'enfant ne quitte pas l'atelier tant que celui-ci n'est pas rangé. L'animateur ne doit pas faire seul, il doit inciter l'enfant à ranger les jeux sortis au fur et à mesure.

VII- LA VIE QUOTIDIENNE

La vie quotidienne concerne l'ensemble des temps qui rythment une journée et qui ne sont pas directement des temps d'animation de loisirs.

Pour chacun de ces temps, il est nécessaire de prévoir une organisation qui permette d'une part le bon fonctionnement quotidien et d'autre part de considérer ces temps comme des moments d'apprentissage des règles de vie.

7.1 Le repas, le goûter

Les repas sont pris dans le lieu d'accueil, la restauration étant faite par un prestataire de services. Les animatrices (de façon aléatoire) surveillent les enfants tout en assurant la surveillance des lieux et en organisant le flux du self.

Les repas sont variés, équilibrés et tiennent compte de la saison.

Le rôle des animateurs est de s'assurer que les enfants mangent correctement tout en faisant partager le plaisir de goûter et de manger. Sans forcer l'enfant à manger, il est important de veiller à une bonne alimentation de chacun.

Le débarrassage des plateaux est fait par les enfants.

Pour les maternels, le service se fait à table et à l'assiette.

Nous serons vigilants aux régimes alimentaires. Des repas spécifiques aux religions peuvent être servis.

Le goûter est pris après la classe et fourni par les familles en tant scolaire et par la structure durant les mercredis et vacances scolaires.

Les animateurs sont debout pour faciliter l'organisation et que ce temps ne dure pas trop longtemps. Nous veillons également à ce que ce temps de restauration soit équilibré.

Le repas reste un moment de partage et d'échanges avec les enfants entre eux mais aussi entre l'animateur et le groupe.

C'est pour cela que la direction a statué sur le fait qu'il est essentiel que l'équipe d'animation encadrant les enfants les mercredis et sur les temps d'ALSH soient à table avec les enfants et bénéficient également du même repas qu'eux. Cela permet un discours collégial et cohérent.

7.2 Les soins

Ils seront assurés par la direction ou tout animateur ayant son PSC1.

Nous disposons de plusieurs trousse de secours disponibles pour chaque membre de l'équipe. Lors de tout déplacement, les animateurs prendront systématiquement les trousse de secours, les fiches sanitaires des enfants et les numéros d'urgence.

Il convient de rappeler que la vérification des trousse incombe à la personne qui l'utilise.

Il faudra donc veiller à la remplir régulièrement grâce à la liste affichée et à prévenir la direction rapidement si un produit doit être acheté.

Tout soin apporté aux enfants doit être annoté dans le registre d'infirmerie prévu au bureau ou sur le calepin à disposition dans chaque trousse de secours.

7.3 En résumé

Il est important de considérer ces différents temps de vie quotidienne comme étant aussi importants que toute activité de loisirs. L'animateur a un rôle à tenir et doit être soucieux du respect des règles (d'hygiène, de sécurité, d'équilibre alimentaire...) pour que l'enfant comprenne toute l'importance de ces moments qu'il vit dans sa journée.

Il n'y a pas de corvées dans notre accueil de loisirs, ces temps font partis de notre vie quotidienne.

VIII- UNE JOURNEE TYPE EN TEMPS SCOLAIRE

8.1 La transition école/périscolaire

A 8h20 et 13h50, l'équipe d'animation dépose les enfants inscrits directement dans les salles de classe auprès de leur instituteur.

A 11h55 et 16h25, les enfants de primaires sont récupérés en classe à l'aide d'une feuille d'appel accrochée tous les matins sur chaque porte de classe.

A 16h15, les ATSEM préparent les enfants du périscolaire (affaires à prendre, passage aux toilettes, lavage de mains) pour une récupération par l'équipe à 16h25.

07h30-8h20 : Accueil des familles pour l'arrivée échelonnée des enfants

11h50-12h : Enfants récupérés directement en classe pour les enfants de la Grande Section au CM2. Les enfants de Petites et Moyennes Sections sont montés directement au réfectoire après un passage aux toilettes.

12h-13h50 : temps de restauration scolaire (temps méridien)

16h20-17h30 : 1^{er} créneau du périscolaire du soir avec atelier différent chaque jour

A 17h30 : 1^{er} départ des enfants inscrits.

17h30-18h30 : Jeux libres ou finition de l'atelier pour accueil des familles et départ échelonné des enfants

IX- UNE JOURNEE TYPE ALP MERCREDI

08h/9h : Accueil des familles pour l'arrivée échelonnée des enfants

09h/9h30 : Rangement de l'accueil et présentation des activités

9h30/11h30 : Activités

11h30/12h : Rangement et lavage de mains

12h/13h30 : Repas.

Certains enfants sont récupérés par les familles pour manger chez eux **12h/12h10**.

13h30/14h : Arrivées et départs des enfants inscrits en demi-journée

12h45/14h : Temps calme avec jeux de société, dessins, détente et sieste pour les 3-4 ans

14h/16h : Activités

16h/16h30 : Goûter qui peut être pris en commun ou par petits groupes

16h30/17h : Rangement de la structure

17h/18h30 : Jeux libres, accueil des familles pour départ échelonné des enfants

X- UNE JOURNEE TYPE ALSH

08h/9h : Accueil des familles pour l'arrivée échelonnée des enfants

09h/11h30 : Activités

11h30/12h : Rangement et lavage de mains

12h/12h45 : Repas

12h45/14h : Temps calme avec jeux de société, dessins, détente et sieste pour les 3-4 ans

14h/16h : Activités

16h/16h30 : Goûter qui peut être pris en commun ou par petits groupes

16h30/17h : Rangement de la structure

17h/18h : Jeux libres, accueil des familles pour départ échelonné des enfants

XI- LE CADRE, LES REGLES, LA LOI

Le directeur et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein du centre. A l'extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (prestataire d'activité, code de la route, arrêtés préfectoraux...) pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

11.1 Le cadre fixe doit permettre :

Aux enfants :

- de se sentir en sécurité
- de comprendre les limites posées et apprendre à les respecter
- de se sentir écouté et compris par l'adulte référent (pouvoir poser des questions...)
- de discuter avec l'adulte sur le négociable et non négociable

A l'équipe d'encadrement :

- de travailler de manière cohérente par rapport au projet
- d'adopter un discours commun face aux comportements rencontrés
- d'affirmer notre rôle d'adulte référent et garant de la sécurité

11.2 La démarche à suivre en cas de non-respect d'une règle :

- ✓ Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé.
- ✓ Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe (la discussion n'est pas un débat public).
- ✓ Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée (la discussion avec un enfant est déjà un acte important).
- ✓ Déléguer au collègue ou au directeur la prise en charge de l'enfant si vous ne vous sentez pas capable de le faire.
- ✓ Noter sur un cahier de suivi le souci rencontré pour une bonne communication globale entre l'équipe et ce qui sera retransmis aux familles.

11.3 Ne pas faire ou dire :

- ✓ Ne dites pas : fais ce que je dis mais pas ce que je fais (vous devez vous-même respecter les règles !)
- ✓ Ne donnez pas une sanction disproportionnée par rapport à l'acte.
- ✓ N'annoncez pas une sanction à l'enfant qui ne sera pas tenue (mieux vaut ne rien dire du tout.)
- ✓ Faire intervenir le corps enseignant sans l'avis de la direction.
- ✓ Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

11.4 En résumé

Le respect du cadre et des règles est essentiel pour tous (enfants et adultes), nous nous construisons autour de valeurs (le bien, le mal, l'interdit, l'autorisé, la loi, la morale...).

Le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe et permet de trouver des réponses cohérentes et adaptées à la situation.

Le cadre défini d'abord un espace de liberté pour tous.

XII- L'EQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe d'animation et de direction assurent directement le travail avec le public. Nous sommes avant tout des agents de relation.

Il nous appartient de privilégier le contact par la parole, la discussion avec les enfants et les parents. Notre rôle est également d'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.

L'équipe de direction

- est responsable des enfants et du personnel
- assure le bon fonctionnement du centre en étant garant de la législation en vigueur
- rédige le projet pédagogique et garanti son application
- assure le suivi des réunions d'équipe, l'évaluation des actions et des stagiaires
- rend compte aux membres de l'association du déroulement du centre, par la réalisation de compte rendus écrits
- organise les séjours/sorties et veille à la bonne mise en place du planning d'activités
- assure la gestion du centre (administrative, budgétaire...)
- assure la tenue des réunions avant, pendant et après le centre
- assure le suivi relationnel avec les familles
- est là pour aider, conseiller, soutenir l'équipe dans la mise en place des projets d'activités
- assure le suivi sanitaire des enfants en cas de besoin

L'équipe d'animation

- est responsable des enfants qui lui sont confiés
- définit les intérêts éducatifs de l'activité (que va-t-elle apporter à l'enfant ?)
- prépare le matériel, aménage les lieux, repère les risques, les dangers
- motive, dynamise le groupe, permet à chacun de s'intégrer à l'animation
- mène l'animation en assurant la sécurité du groupe.
- vérifie, range, nettoie les lieux après l'activité
- fait un point, une évaluation, un bilan de l'animation proposée
- travaille en équipe et échange entre eux dès qu'une décision doit se prendre
- n'empiète pas sur la crédibilité d'un autre animateur

- réalise et propose des projets d'activités adaptés aux enfants en respectant le projet pédagogique
- gère et rythme la vie du groupe en répondant aux besoins des enfants
- anime le groupe en s'adaptant au public et en prenant la parole de façon clair et dynamique.

Nous devons **toujours** garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Les points non négociables

- les sanctions corporelles et morales
- laisser les enfants seuls
- fumer devant les enfants
- consommation de drogues et d'alcool
- attitude caractérisée
- quitter la structure sans autorisation

XIII- EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

Les évaluations sont un outil indispensable pour savoir si nos objectifs sont en cours ou ont été atteints.

Des bilans sont faits en équipe tous les mois pour évaluer l'évolution des projets et communiquer les problèmes rencontrés même si ce dernier point doit se faire de façon constante et spontanée. A chaque fin d'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires, l'équipe devra aussi se réunir pour faire un bilan global du séjour.

Concernant les stagiaires, une évaluation plus poussée sera faite par la direction et/ou l'équipe encadrante qui peut donner son avis concernant la progression ou non lors du stage. Une fiche d'évaluation est mise en place (cf annexe).

L'évaluation des membres de l'équipe se fera chaque fin d'année par les élus et Monsieur Le Maire.

L'évaluation avec les enfants se fait de manière constante, lors d'un repas, d'un temps informel ou au goûter.

L'évaluation avec les familles se fait de façon spontanée à travers l'échange oral, les mails ou le téléphone.

Être animateur doit avant tout être un plaisir
mais il n'en reste pas moins un métier aux responsabilités importantes.